

L'an deux mille-vingt-quatre, le 09 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Sandra Paillot.

Présents : Sandra Paillot, Sophie Hadaji-Avril, Pascal Mischieri, Pierre Peytoureau, Elodie Chauveau, Jacques Gablier, Annick Lasne, Christophe Mangé, Catherine Nioteau, Alain Scharnitzky, Xavier Svahn,

Absents excusés : Madame Sabrina Héraud, Messieurs Aurélien Cénatiempo, Fabrice Hasse, Frédéric Robert

Secrétaire de séance : Mme Elodie Chauveau

Mme Elodie Chauveau est désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

1- Approbation du compte rendu de la réunion précédente

2 -Délibérations :

- Vote du budget primitif 2024 : assainissement, commune
- Révision des tarifs d'assainissement collectif

3 -Questions diverses

Questions rajoutées à l'ordre du jour

à la demande de Mme le Maire : - demande de subvention FEC pour l'aire de jeux

à la demande de Xavier Svahn : sentiers de randonnée et frelon asiatique

à la demande d'Elodie Chauveau : concours de dessin des enfants

Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024:

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Vote du budget primitif 2024- assainissement

Pour l'équilibrer, il serait nécessaire que le budget communal abonde à hauteur de 37 000 €.

Délibération n°09/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2024 de l'assainissement qui s'équilibre à :

82 212.44 € en dépenses et recettes de fonctionnement

78 771.17 € en dépenses et recettes d'investissement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 11 VOIX POUR

Vote du budget primitif 2024 - commune

- Pour les recettes de fonctionnement : les mises à disposition sont en baisse, puisque la CCIVS ne reverse plus la partie du salaire de la secrétaire. Est prévue la vente du terrain aux Jarrissades à M et Mme Bordel Jany.

- Pour les dépenses de fonctionnement : elles sont légèrement à la hausse afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et de l'évolution de carrière de nos agents. Nous dégageons ainsi 202 000 € d'autofinancement.

- Pour les recettes d'investissement : nous devrions recevoir les subventions pour la scierie et pour le city stade (DETR, ANS, Contrat de territoire, etc.)
- Pour les dépenses d'investissement : sont prévus la pose des 2 candélabres photovoltaïques, le remboursement d'un crédit à court terme, la rénovation énergétique de la salle des fêtes, le panneautage (ce serait bien de préciser lequel si certains habitants veulent lire le CR, quand penses-tu ?), les travaux de réparation du presbytère, l'extension du columbarium, la fin des travaux de la scierie et la réalisation des 2 derniers locaux et de la halle, l'aire de jeux, l'aménagement du parking sur le côté du city stade, l'achat d'un ordinateur pour la mairie et des achats divers... Et peut-être mettre de côté la somme de 70 000 € pour lancer le lotissement.

Délibération n°10/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre à :
 - 734 943.48 € en dépenses et recettes de fonctionnement
 - 682 237.17 € en dépenses et recettes d'investissement

DELIBERATION ADOPTEE PAR 11 VOIX POUR

Objet : Révision des tarifs d'assainissement collectif

Actuellement la facture moyenne est de 250 € / an / foyer. La moyenne envisagée lorsque la compétence passera communautaire sera de 350 € / an / foyer. Il convient donc de réajuster les tarifs afin que l'augmentation ne se fasse pas de façon brusque. Actuellement, l'abonnement est de 120 € et la consommation de 1,35 €/m³.

Délibération n°11/2024

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de réviser régulièrement les tarifs d'assainissement car les recettes sont insuffisantes. **D'autant plus que le budget communal est obligé d'abonder le budget assainissement pour pouvoir l'équilibrer.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de procéder à la révision des tarifs d'assainissement à compter du 1er juillet 2024,
- **d'appliquer** les tarifs suivants : abonnement 150 € / an
consommation : 1,50 €/m³

DELIBERATION ADOPTEE PAR 11 VOIX POUR

Objet : Demande de subvention FEC- Aire de jeux

Pierre Peytoureau explique qu'il pourrait y avoir une première tranche pour 15 108 € pour 4 jeux comprenant une petite cabane, une petite balançoire individuelle abeille, une petite balançoire en vis à vis et une table de ping-pong. **Ce tarif inclurait également** la pose.

On pourra voir après si on achète d'autres jeux ou pas. Il faudra trouver l'endroit derrière la scierie, pour le positionner au mieux en fonction de la terrasse **du bar**. On aimerait que cela soit prêt pour juillet.

Délibération n°12/2024

Madame le Maire expose au conseil municipal que des devis ont été demandés dans le cadre de la réalisation d'une aire de jeux pour tout-petits.

Il convient désormais de solliciter les co-financeurs afin d'obtenir des subventions.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Terrassement	2 200.00 €	FEC	6 000.00 €
Structures	10 390.00 €	Autofinancement	6 590.00 €
TOTAL	12 590.00 €		12 590.00 €

- **sollicite** une subvention FEC auprès du département
- **donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 11 VOIX POUR

Questions diverses :

Sentiers de randonnées :

Xavier Svahn a contacté une personne du Conseil Départemental pour essayer de voir s'il était possible d'harmoniser nos circuits (VTT) avec ce qui existe. Il faudrait passer par un club de cyclotourisme pour que la fédération prenne à sa charge le panneautage. Il faut voir aussi la cohérence de nos circuits afin de les faire passer au maximum sur des chemins publics.

Il faudra voir avec la CCIVS qui a la compétence tourisme. L'idée est donc de trouver un club partenaire et de définir plus précisément un circuit qui pourrait être prêt pour la fin de l'année. Pierre craint que les partenaires se renvoient la balle et que le dossier prenne du temps.

Frelons asiatiques :

La commune a adhéré à l'association frelon ASE, qui lutte contre la prolifération des frelons asiatiques en détruisant notamment les nids.

L'association APIDOR soutenue par le Conseil Départemental se propose d'être partenaire mais plutôt sur la prévention, Xavier Svahn se propose de les contacter pour voir ce qu'ils proposent et à quel coût.

Émission télé :

Christophe Mangé explique que France 3 est venu tourner l'émission « le goût des saveurs » à la Chantéracoise et qu'il y a eu aussi des plans filmés au château et des vues aériennes de la commune par drone.

Concours de l'école :

Les CM1-CM2 ont participé à un concours national, les enfants ont dû écrire une histoire sur le château et faire une illustration. Le gagnant est celui qui reçoit le plus de vote sur internet **en ce qui concerne l'illustration. Un jury se réunit également pour élire les 3 meilleures classes en ce qui concerne la production d'écrit. L'école de Saint Germain est la seule à avoir participé sur notre département.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.